



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Simon que le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016, a adopté le *règlement numéro # 511-16 sur le code d'éthique des élus municipaux*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 6^e jour d'octobre 2016.

Johanne Godin

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 6 octobre 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour d'octobre 2016.

JOHANNE GODIN

Directrice générale et secrétaire-trésorière